



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE



NOM et Prénom de l'enfant :

Né(e) le : à Age :

INFORMATIONS FAMILLE

Nom & Prénom du père :

Nom & Prénom de la mère :

.....

.....

Adresse :

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

Profession :

Profession :

Tél. domicile :

Tél. domicile.....

Tél. portable :

Tél. portable

Tél. bureau :

Tél. bureau :

Mail :

Mail :

En cas de séparation, le responsable légal est :

DELEGATION AUX PERSONNES SUIVANTES EN CAS DE RETARD OU D'URGENCE

QUI	TEL DOMICILE	TEL TRAVAIL	PORTABLE

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

N° de Sécurité Sociale dont l'enfant dépend :

N° d'allocataire CAF : Quotient familial (réservé à la direction) :

Autres aides (MSA, bon vacances, CE, CCAS....), joindre la prise en charge de l'organisme

Contrat responsabilité civile : Assureur N° de Police.....

Adresse N° de tél.....

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant :

A pratiquer toutes activités proposées par le centre de Cheusse (sauf contre-indication médicale) oui ☐ non ☐

A utiliser tous les moyens de transport pour se rendre sur les lieux d'activités (bus, train, bateau). oui ☐ non ☐

A rentrer seul après l'accueil périscolaire de l'école Réaumur oui ☐ non ☐

Si oui à partir de quelle heure _____ ?

A rentrer seul après le centre de loisirs oui ☐ non ☐

Si oui à partir de quelle heure _____ ?

« Au vu de la réglementation en vigueur, si, à la fermeture du centre, aucune personne ne s'est présentée ou manifestée pour reprendre l'enfant, la mairie et la police municipale la plus proche seront informées ».

CONSENTEMENT POUR LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA CONSERVATION DE MES DONNÉES PERSONNELLES PAR L'UPAEL CENTRE DE CHEUSSE

Le centre de Cheusse collecte, traite et conserve mes données personnelles et celles concernant mon enfant dans le cadre du présent dossier d'inscription, dans le strict respect du règlement européen sur la protection des données personnelles. Ces dernières sont automatiquement détruites après 3 ans.

Autorise le centre de Cheusse **N'autorise pas le centre de Cheusse** à m'adresser par mail les factures de séjours ainsi que les infos liées au fonctionnement du centre.

CONSENTEMENT POUR LE DROIT A L'IMAGE

Autorise le centre de Cheusse **N'autorise pas le centre de Cheusse** l'utilisation des photos ou vidéos prises dans le cadre des activités organisées par le Centre de Cheusse, pour une stricte utilisation sur ses supports de communication.

INFORMATIONS SANITAIRE

Ces renseignements font référence à la fiche sanitaire de liaison éditée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour les vaccinations, veuillez-vous référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant et nous en fournir une copie.

..... Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

..... Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? *oui ☐ non ☐

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice)

« AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE »

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE oui ☐ non ☐	VARICELLE oui ☐ non ☐	ANGINE oui ☐ non ☐	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU oui ☐ non ☐	SCARLATINE oui ☐ non ☐
COQUELUCHE oui ☐ non ☐	OTITE oui ☐ non ☐	ROUGEOLE oui ☐ non ☐	OREILLONS oui ☐ non ☐	

L'enfant a-t-il des allergies ?

ASTHME :

oui ☐ non ☐

ALIMENTAIRES :

oui ☐ non ☐

MEDICAMENTEUSES :

oui ☐ non ☐

Autres :

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....
.....

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre

.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, lunettes, prothèses auditives, prothèses dentaires, etc... ? Suit-il un régime particulier ?

.....
.....

****N'hésitez pas à nous fournir la copie des vaccins à jour en cas de difficultés de lecture et d'interprétation du carnet de santé de votre enfant.***

CERTIFICAT MEDICAL

Ce dernier a une **validité d'un an** et devra être fourni si votre enfant souffre d'**allergies**, possède un **handicap** ou suit un **régime alimentaire** particulier.

Il est également obligatoire dans le cadre d'activités physiques et sportives spécifiques dont la pratique vous sera communiquée par la direction.

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je reconnais avoir pris connaissance de la fiche de consentement pour la collecte, le traitement et la conservation de mes données personnelles par le Centre de Cheusse conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD) et renseigné la partie « consentement » de la présente fiche d'inscription.

Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur joint à cette fiche d'inscription, et en accepter sans réserve toutes ses dispositions.

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité avec ses copains, et pour assurer un bon fonctionnement de l'association qui repose sur l'énergie et la bonne volonté de bénévoles.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM), anciennement nommé « centre de loisirs », est une entité éducative habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale soumise à une législation et à une réglementation spécifiques.

Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 6 à 16 ans en dehors du temps scolaire.

L'association "UPAEI", représentée par son Conseil d'Administration est composée de bénévoles, garant de son projet éducatif et de son fonctionnement général. Ils sont associés au projet pédagogique et à la gestion des réalisations proposées par l'équipe d'animation.

L'adhésion annuelle à l'association est fixée en Conseil d'Administration. Elle est familiale et devra être réglée au début de chaque année scolaire.

L'ACM est ouvert pour les vacances scolaires et les mercredis sauf jours fériés et vacances de Noël. Il accueille les enfants à partir de 6 ans de 7h45 jusqu'à 18 h30.

Pour les vacances, l'ACM propose des forfaits 3, 4 et 5 jours afin d'offrir aux enfants des projets de qualité. L'inscription à la journée est obligatoire.

Néanmoins, suivant le contexte des vacances, la situation familiale des familles adhérentes et sur appréciation de la direction, une inscription pour une et/ou deux journées est envisageable.

Pour les mercredis, l'ACM, via son Club Nature, propose les formules à la journée ou demi-journée avec ou sans repas.

En dehors de ces périodes d'accueil, les bureaux de l'ACM sont ouverts du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h30.

Les tarifs, consultables auprès du secrétariat et sur notre site internet sont définis et répartis en fonction des quotients familiaux attribués par la CAF et suivant les communes concernées et ce, pour être au plus près des ressources des familles.

Pour définir ces tarifs, en plus de disposer d'un compte auprès de la CAF afin de consulter votre quotient familial, la Direction invite les familles à communiquer leur numéro allocataire ou leur avis d'imposition. En cas de refus, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'Association est responsable du recrutement, de la formation et de la rémunération du personnel. Les membres du personnel d'encadrement sont recrutés en fonction de leurs diplômes. Cet encadrement peut être renforcé en fonction de la fréquentation et suivant la réglementation en vigueur.

Durant l'accueil au centre de Cheusse, les enfants sont sous la responsabilité du Directeur.

- Age de l'enfant : à partir de 6 ans jusqu'à 16 ans inclus
- L'enfant ne doit pas être malade. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément à la législation en vigueur.
- En cas de maladie ou d'accident survenant sur le lieu d'accueil, le responsable prévient les familles. Si ces derniers ne peuvent être contactés, la direction prévient le médecin disponible, les pompiers ou l'hôpital le plus proche suivant la gravité des faits.
- Le personnel est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement sous la responsabilité des familles et sur présentation d'une ordonnance.
- Tous les enfants sont accueillis à l'ACM, dans la limite des compétences de l'équipe d'encadrement suivant l'handicap ou l'allergie requérant un régime particulier.
- Le port des bijoux ou d'objets de valeurs se fait sous la responsabilité des familles.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants (jeux, jouets, bijoux...).

Les familles doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche d'inscription et la fiche sanitaire incluse par enfant dûment complétées et signées.
- La fiche de consentement pour la collecte et la conservation des données personnelles et du

- Un certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive pour l'inscription aux camps et mini-camps.
- Les bons vacances, les aides des Comités d'Entreprises ou autres, si les familles en bénéficient. Aucune déduction ne sera faite si l'association n'est pas en possession d'attestations délivrées par ces derniers.
- Pour les enfants rochelais, fournir la série de cantine.

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet ainsi que la remise de la fiche de séjour pour chaque vacance scolaire (documents en téléchargement sur notre site www.cheusse.fr).

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, ainsi que les repas, les familles doivent inscrire les enfants au minimum 5 jours avant le premier jour de sa venue et sous réserve des disponibilités.

Passé ce délai, l'inscription ne pourra être faite, chaque semaine, les mardis, mercredis et jeudis. La direction est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.

Toutes inscriptions demandées pendant les vacances, ainsi que des compléments d'inscriptions pour les enfants déjà inscrits, devront faire l'objet d'une demande préalable afin de connaître les possibilités d'accueil liées à la réglementation en vigueur concernant le taux d'encadrement des enfants par les animateurs en place.

Pour les vacances, les familles doivent accompagner l'enfant dans les locaux d'accueil prévus à cet effet le matin de 7h45 à 9h30 et le reprendre le soir de 17h00 à 18h30.

Pour les mercredis, l'inscription n'étant pas obligatoirement à la journée, en plus des horaires des vacances, l'enfant peut être repris à 12h15 (sans repas) ou de 13h30 à 14h00 (avec repas). Ce même créneau de 13h30 à 14h00 concerne les enfants inscrits uniquement l'après-midi.

Un service de bus est affrété et dessert de nombreux arrêts de ramassage sur les différents quartiers de La Rochelle, Villeneuve les Salines, Mireuil, La Pallice.... La liste complète de ces arrêts est à consulter sur notre site internet www.cheusse.fr.

Aux arrêts de bus, les horaires doivent **IMPÉRATIVEMENT** être respectés le matin et soir. Ces arrêts sont les mêmes le matin et soir et sur l'ensemble des séjours.

Le matin, aucun enfant ne sera pris en charge si ce dernier se présente sans avoir été préalablement inscrit.

Le soir, si le responsable d'un enfant n'est pas présent à l'heure, il **devra se rendre au dernier arrêt du service** ou un animateur attendra avec lui.

Dans tous les cas, en cas d'impossibilité de joindre les familles ou tout autres responsables, la gendarmerie sera informée.

Le règlement du séjour doit être effectué lors de l'inscription de l'enfant (espèces, chèques bancaires et chèques vacances) soit avant le début du séjour.

Toute absence non excusée 10 jours à l'avance ou non justifiée par un certificat médical est due.

Les situations particulières pourront être étudiées avec la direction.

Des facilités de paiements pourront être accordées.

Des factures seront, à la demande des familles, remises en fin de séjour.

« L'association est ouverte à toutes les personnes désireuses de contribuer à faire partager aux enfants des vacances ludiques et épanouissantes ».

UNIVERSITE POPULAIRE DES AMIS DE L'ECOLE LAIQUE – CENTRE DE CHEUSSE

Association loi 1901 – agréée Direction Départementale de la Cohésion Sociale

la gabardelière 17 220 SAINTES SOULLE - Tél : 05.46.55.09.80 - mail : cheusseloisirs@orange.fr

Site internet www.cheusse.fr

